



# délat de prévenance d'arrêt de maintenance logiciel

Par **clb92300**, le **03/09/2020** à **16:55**

bonjour,

j'aimera savoir s'il existe une obligation légale de durée entre l'annonce d'un arrêt de support logiciel et la fin effective du support ?

dans d'autres termes, lorsqu'un éditeur décide l'arrêt d'un logiciel de type ERP, combien de temps doit il laisser à minima à ses clients pour qu'ils envisagent le remplacement de l'ERP ?

12 mois ? 18, 24 mois ?

Merci d'avance

Par **Atny\_Lu**, le **16/10/2020** à **00:46**

Bonjour,

Il n'existe pas de dispositions légales concernant un délai minimum, c'est en principe à la discrétion de l'éditeur.

Cependant si un contrat a été signé entre l'éditeur et l'utilisateur du support, il se peut que le contrat mentionne un tel délai.

Cordialement